

Aifour Mohamed Cherif / siafa atmane

01/02/03/04

UE Fondamentale

Module. Linguistique

troisième année licence LMD

Volume horaire :3H

Mode d'évaluation : 50%

continue / 50% examenTD

Progression 50 %

VARIATION LINGUISTIQUE, DIGLOSSIE, BILINGUISME, ET DIALECTE

I. INTRODUCTION

En principe, la sociolinguistique est l'étude des caractéristiques des variétés, des caractéristiques de leurs fonctions et des caractéristiques de leurs locuteurs, en considérant que ces trois facteurs agissent sans cesse l'un sur l'autre, changent et se modifient mutuellement au sein d'une communauté linguistique. Elle tâche également de découvrir quelles lois ou normes sociales déterminent le comportement linguistique dans les communautés linguistiques et s'efforce de les délimiter et de définir ce comportement vis-à-vis de la langue même.

Ensuite, nous essayons ci-dessous de faire un synthèse sur la variation linguistique, la diglossie, le bilinguisme et le dialecte comme les parties étudiées dans la sociolinguistique en se basant sur de diverses sources.

II. VARIATION LINGUISTIQUE

A. Présentation

La variation ou la variété linguistique est la notion majeure de la sociolinguistique, introduite principalement par William Labov, Marvin Herzog et Uriel Wienrich dans leur article sur "Fondements empiriques d'une théorie du changement linguistique" paru en 1966, pour désigner les écarts, observables dans une langue donnée, entre différentes manières de s'exprimer. On peut donner notion une acception dynamique, en y englobant les différentes évolutions diachroniques (historiques) qui affectent les langues.

Ensuite, toute communauté linguistique use de plusieurs variétés linguistiques. Des études récentes (selon le laboratoire Langage et Société Université Ibn Tofail Kénitra) montrent qu'il n'existe pas de société qui ne disposerait pas d'une seule variété linguistique ; tout comme il n'existe point d'individu qui ne maîtrise qu'une seule variété de langue.

Le phénomène de la diversité des usages au sein d'une même langue, dans le processus social de la communication est évident et il se manifeste sur plusieurs plans :

- géolinguistique (ou géographique),
- temporel,
- social, et
- situationnel.

B. Typologie de la Variation Linguistique

Les sociolinguistes s'intéressent essentiellement aux usagers et à l'usage de la langue et proposent les différents classements pour présenter cette variation comme suit:

1. Variation selon les usagers

Avec William Labov, le père de l'approche variationnelle en sociolinguistique, nous distinguons quatre types de variation:

- a. Variation *diachronique*, c'est l'évolution de la langue par rapport à l'histoire (par exemple: le français du XVII^e s./du XXI^e s.)
- b. Variation *diatopique*, c'est la variété linguistique spatiale et régionale (comme en France/au Canada/en Afrique; à Paris/ à Marseille) que l'on connaît des dialectes et les régiolectes.
- c. Variation *diastratique*, c'est la variété linguistique selon le niveau social et démographique (comme la langue des jeunes/des personnes âgées, ruraux/urbains, professions différentes, niveaux d'études différentes...). Dans ce cas là, nous connaissons ce qu'on appelle le sociolecte (la variation liée à la position sociale) et le technoclecte (variation liée à la profession ou à une spécialisation.
- d. Variation *diaphasique*, qui se correspond au style de la langue.

Et Françoise Gadet, propose d'ajouter la variation "diamésique" qu'elle définit ainsi: "Une autre distinction relevant également de l'usage intervient entre oral et écrit".

2. Variation selon l'usage

- a. Le registre soutenu (ou encore soigné, recherché, élaboré, châtié, cultivé...)
- b. Le registre standard (ou non marqué ou encore courant, commun, usuel)
- c. Le registre familier (ou encore relâché, spontané, ordinaire)
- d. Le registre vulgaire.

Ensuite, la variation (selon les usagers ou selon l'usage) se manifeste à tous les niveaux de la langue:

- phonique
- morphologique
- syntaxique, et
- lexicale.

C. Quelques Manifestations de la Variation Lexicale

1. Le Jargon

D'après le dictionnaire de Petit Robert, le jargon est la façon de s'exprimer propre à une profession, une activité, difficilement compréhensible pour le profane.

On parle par exemple du jargon des linguistes ou des médecins. Le but ici est de se faire comprendre de ses collègues d'une même spécialité sans qu'il soit forcément question de dissimulation ou de secret.

2. L'Argot

Les dictionnaires font remonter le mot *argot* à 1628 avec un premier sens de "corporation, confrérie de voleurs". Certains linguistes estiment que le mot est attesté de façon plus ancienne (13e siècle. Cf F. Gadet). D'autres le font remonter au procès des Coquillard en 1455 (cette bande de voleurs est arrêtée puis jugée à Dijon; certains membres de la bande livrent leur jargon).

Quoi qu'il en soit, l'argot apparaît comme:

- a. Une forme de jargon de classe marginal (les malfaiteurs, la pègre), dont l'utilisation au départ visait les non-initiés (langage cryptique).
- b. Une langage particulier à un groupe de personnes ou un milieu fermé.

L'argot a une fonction cryptique, identitaire et ludique.

Manifestation de cette identité culturelle à travers:

- la musique (rap)
- des productions graphiques, tags, et graffitis
- une façon de danser
- certains sports (basket, boxe...)
- des choix vestimentaires, et
- la forme linguistique

3. Le Verlan

C'est une forme d'argot qui consiste en l'inversion des syllabes d'un mot, parfois accompagnée d'éliision.

Exemple: *feum* (femme)

turevoi (voiture)

valnacar (carnaval), etc.

III. DIGLOSSIE

A. Définition du concept de diglossie

1. Au début, le terme de "**diglossie**" est un néologisme, qui signifie bilinguisme en langue grecque avant d'être utilisé par le linguiste William MARÇAIS en 1930 dans sa "Diglossie arabe". Il définit que la diglossie est une situation linguistique où se trouvent deux systèmes linguistiques coexistent sur un territoire donné pour des raisons historiques et du statut socio-politique inférieur. Donc, selon lui, la situation diglossique est généralement une situation conflictuelle car ce phénomène se rencontre lorsque les langues en contact ont des

fonctions différentes, par exemple une langue “*formelle*” et une langue “*privée*” qui causent l’apparition de variétés “hautes” et “basses” de la langue.

2. Selon un linguiste américain Charles A. FERGUSON (dans son article célèbre “Diglossia” paru dans la revue *Word* 1959), il introduit le terme de diglossie pour rendre compte de sociétés dans lesquelles deux langues coexistent en remplissant des fonctions communicatives complémentaires.

FERGUSON reprend le concept de la diglossie après l’observation de 4 situations sociolinguistiques exemplaires, celles de la Suisse Alémanique, de la Grèce, d’Haïti et des pays arabes, comme suit:

Situation de diglossie étudiée par C. A. FERGUSON

Variétés apparentées Situations	Variété Haute H	Variété Basse B
Suisse alémanique	allemande standard (Hochdeutsch)	dialecte alémanique “Schwyzertuutsch”
Haïti	français	créole
Grèce	katharevousa	démotique
Pays arabes	arabe classique	dialectes arabes

B. Critères linguistiques dans la situation de diglossie

FERGUSON propose les principes différences linguistiques entre les variétés apparentées au niveau de la grammaire et du lexique.

1. Grammaire

Une des plus importantes différences entre la langue haute (H) et la langue (B) se situe au niveau des structures grammaticales. B peut être considérée comme plus simple que H quand plusieurs conditions sont réunies.

- La morpho-phonologie de B est plus simple que celle de H, c’est-à-dire que les morphèmes ont moins de variants et les variations sont plus régulières, il y a moins d’exceptions.

- B comporte moins de catégories obligatoires marquées par des morphèmes ou des règles d'accord (ex: le français accorde le nom en genre et en nombre pas le créole haïtien).
- Les règles d'accord et de rectio[n] verbale de B sont plus strictes que celles de H (par exemple, une variété sera plus "simple" qu'une autre si toutes les conjonctions gouvernent l'indicatif, alors que l'autre comportera des conjonctions gouvernant l'indicatif, des conjonctions gouvernant le subjonctif, d'autres les 2 mais avec des changements de sens).

2. Lexique

Une grande partie du lexique est commune à H et B.

Pour les éléments différents, on a 2 cas:

- H et B ont 2 mots totalement différents pour renvoyer à même réalité extralinguistiques: des doublets.

Ex: en créole

beaucoup (H)	âpil (B)
âne (H)	bourik (B)
donner (H)	bay (B)

- H et B désignent la même réalité par des mots apparentés mais avec des modifications morfo-phonologiques plus ou moins grandes.

Enfin, B et H étant utilisées pour des domaines complémentaires, des termes techniques et savants n'auront pas d'équivalents en B de même que des termes pour désigner des objets familiers de la vie courante existeront exclusivement en B.

C. Critères sociolinguistiques dans la situation de diglossie

En principe, il y a 6 critères sociolinguistiques qui sont absolument déterminants pour caractériser une situation de diglossie, ce sont:

1. Les domaines d'emploi ou répartition des fonctions

C'est selon FERGUSON, une caractéristique essentielle de la diglossie.

Dans un certain type de situations, on emploiera toujours H dans d'autres, toujours B. Les domaines d'emploi des variétés sont donc

complémentaires. Pour illustrer cette répartition fonctionnelle de H et B, on peut remarquer le tableau livré dans l'article de FREGUSON suivant:

Situations	H	B
sermons, culte	+	
ordres aux ouvriers, ordres aux serviteurs		+
lettres personnelles	+	
discours politiques	+	
cours universitaires	+	
conversations familiales, amis		+
informations, médias	+	
feuilletons (soap-opéra)		+
textes des dessins humoristiques		+
Poésie	+	
littéraire populaire		+

Domaines d'emploi	Choix de langue			
	Haïti		Martinique	
	français	créole	français	créole
Offices religieux	x	(x)	x	(x)
Ordres		x	x	x
Correspondance	x	(x)	x	
discours politiques	x	(x)	x	(x)
cours universitaires	x		x	
conversations familiales ou avec des collègues		x	x	x
nouvelles (radio, télévision)	x	(x)	x	
chansons locales		x	(x)	x
Journaux	x	(x)	x	(x)
Poésie	x	(x)	x	(x)
Folklore		x	(x)	x

2. Le prestige

Dans ce cas, H est considérée comme la variété noble, supérieure, et B comme une variété de moindre prestige car dans les situations diglossiques, les locuteurs s'accordent pour estimer que H est supérieure à B pour plusieurs raisons: le vocabulaire y est plus riche, plus étendu, plus spécifique, H permet d'exprimer une pensée plus complexe, des raisonnements logiques, on attribue à H des valeurs

esthétique certaines (dues à l'héritage littéraire, cf. point suivant). Et cette attitude est très largement partagée, même par les locuteurs qui ne parlent pas H.

3. L'héritage littéraire

La majorité de la population pense que la seule littérature valable, estimable est celle rédigée en H et les expressions, les termes les plus recherchés seront les plus anciens. La variété H est généralement le support d'une littérature ancienne et abondante dans une autre communauté linguistique où elle remplit toutes les fonctions. Donc le prestige conféré à H repose en grande partie sur la référence à l'héritage littéraire qui est important en H et pratiquement inexistant en B.

4. L'acquisition

Tous les locuteurs, dans les 4 situations prises comme références par FERGUSON, utilisent B pour communiquer avec leur enfants. Les enfants l'apprennent donc comme langue première dans ces conditions tout à normales (que l'on qualifie d'informelles). Tandis que la variété H être entendue de temps en temps dans l'environnement (radio-télévisé, publicités, enseignes), mais son apprentissage ne commence véritablement et systématiquement qu'avec la première année de scolarisation. Et cette différence dans l'appropriation des variétés est très importante car B est acquise sans grammaire explicite et H est inculquée en termes de règles et de normes strictes à imiter, alors le sujet parlant plus à l'aise en B qu'en H.

5. La standardisation

Dans les situations de diglossie, les études grammaticales sont nombreuses sur la variété H car elle possède une norme fixée et relativement rigide pour la prononciation, la grammaire, le vocabulaire et l'orthographe, tandis que les études sur B sont quasiment inexistantes parce qu'il n'y a pas en B d'orthographe fixée (quand B est écrite et transcrite), B n'est pas codifiée et de nombreuses variations

existent au niveau de la prononciation, de la grammaire et du vocabulaire et B est aussi affectée de variétés géographiques et/ou sociales.

6. La stabilité

Selon FERGUSON, la relative stabilité des situations de diglossie dépend aux évolutions possibles qui auront lieu sous la pression d'événements socio-économiques et/ou socio-culturels: alphabétisation et scolarisation de masse, développement des communications, urbanisation, etc. Donc, il y a trois évolutions envisageables, ce sont:

- le maintien de la diglossie (la situation de la Suisse alémanique généralement perçue comme une diglossie particulièrement stable);
- une évolution tendant vers la convergence, l'unification de H et de B. Il faut alors que les locuteurs perçoivent bien les 2 variétés comme une seule et même langue et qu'un conflit social ne se développe;
- une évolution tendant à l'élimination de l'une ou l'autre des variétés (ce qui se réalise rapidement en Grèce depuis 1981 puisque la démotique a été promue au rang de langue officielle, donc de plein exercice).

IV. BILINGUISME

A. Définition du bilinguisme

Selon J. HAMERS et M. Blanc dans leur ouvrage (Bilinguisme et Bilinguisme), le bilinguisme est l'état d'un individu ou d'une communauté qui se réfère à la présence simultanée de deux langues chez un individu ou dans une communauté.

A partir de la définition ci-dessus, on peut dire que le bilinguisme peut rapporter à des phénomènes concernant :

- un individu qui se sert de deux langues,
- une communauté où deux langues sont employées,
- des personnes qui parlent deux langues différentes.

Donc, le bilinguisme consiste, idéalement, la compétence de pouvoir s'exprimer et de penser sans difficulté dans deux langues avec un niveau de précision identique dans chacune d'elles.

B. Différents types de bilinguisme

Par rapport de l'acquisition et de l'apprentissage de la langue, on connaît les différents types de bilinguisme comme suit :

- a. Le bilinguisme *idéal*, c'est l'individu qui maîtrise parfaitement des deux langues.
- b. Le bilinguisme *précoce*, c'est l'individu qui acquiert des deux langues en milieu naturel d'une façon informelle avant la scolarité obligatoire à l'âge de 5-6 ans.
- c. Le bilinguisme *simultané*, c'est l'acquisition qui s'est faite en même temps dans les deux langues, ce qui ne peut pas être le cas que lorsque les deux langues sont présentes dans l'univers qui entoure l'enfant (en famille, entre amis).
- d. Le bilinguisme *consécutif*, c'est l'enfant qui acquiert d'abord une langue puis une autre langue, dans le cas d'un enfant issu de l'immigration ou de personnes qui déménagent dans un autre pays.
- e. Le bilinguisme *passif*, c'est l'individu qui comprend seulement l'une des deux langues maîtrisées.
- f. Le bilinguisme *soustractif*, lorsqu'une des langues n'est pas considérée au même niveau par l'entourage ce qui entraîne une compétence limitée dans cette langue et une démotivation.

C. Bilinguisme dans un individu

Le processus de l'acquisition des deux langues simultanées par un individu peut se dérouler depuis l'enfance à l'âge de 3-5 ans en milieu naturel d'une façon informelle avant la scolarité obligatoire grâce, selon Noam Chomsky (le linguiste américain), au mécanisme de la langue et à la compétence possédés par l'enfant qui lui permettent d'être capable d'acquérir

n'importe quelle langue. Et cela peut continuer pendant l'adolescence et l'adulte en milieu scolaire d'une façon formelle.

Dans ce cas-là, certains linguistes définissent une personne bilingue est celle qui peut être capable de s'exprimer et de communiquer parfaitement dans deux langues, soit actif (le parole et l'écriture), soit passif (par l'écoute et la lecture).

D. Bilinguisme dans une communauté

En effet, le bilinguisme dans une communauté se relie étroitement à la politique linguistique comme toute politique conduite par un Etat ou une organisation internationale à propos d'une ou plusieurs langues parlées dans les territoires relevant de sa souveraineté, pour en modifier le corpus ou le statut, généralement pour en conforter l'usage, parfois pour en limiter l'expansion. Cette politique linguistique peut être déclarée ou seulement implicite et prend importance particulière dans les Etats multilingues qui sont amenés à légiférer parfois dans le moindre détail.

On peut citer, comme par exemple, quelques pays bilingues : le Canada (l'anglais et le français), le Luxembourg (l'allemand et le français), la Suisse (le suisse et l'allemand ou le français), l'Allemagne (le français ou l'anglais, et l'allemand), la France (la langue régionale et le français), les Pays d'Europe de l'Est (le français ou l'allemand, et la langue pays), le Maghreb (le français et l'arabe), etc.

V. DIALECTE

A. Définition du dialecte

Selon Salem CHAKER (dans son article sur le dialecte), la notion de dialecte est, au début, un concept central dans la tradition berbérissante. Elle n'a, évidemment, dans la pratique des linguistes aucune des connotations péjoratives qui la caractérisent dans l'usage courant. Alors, le dialecte signifie simplement « variante régionale » de la langue.

En puis, d'après l'article de Wikipédia, un dialecte (du grec *dialegomai* « parler ensemble » est une variété d'une langue qui se distingue des autres dialectes de cette même langue par un certain nombre de particularités lexicales, syntaxiques ou phonétiques, et qui est utilisée par une fraction plus restreinte de la population, tout en restant compréhensible par tous les locuteurs de la langue. Donc, toute langue possède des dialectes, sans exception.

B. Types de dialectes

Ensuite, on distingue généralement deux types de dialectes:

- a. Les dialectes locaux (ou géographiques), qui sont étudiés par la dialectologie.

Ces dialectes peuvent co-exister sur le même plan (c'est le cas des Etats-Unis : chaque région parle un anglais un peu différent, aucune variante n'est censée être préférable aux autres), ou être considérés comme inférieurs à une langue standard.

- b. Les dialectes sociaux (ou sociolectes), étudiés notamment par la sociolinguistiques.

Donc, la division du dialecte est fondée sur la région, le temps et la sociale. Les différents dialectes entre une langue et l'autre langue sont observées par la prononciation, la grammaire et le vocabulaire.

C. Dialectes historiques de la France

La France a un grand nombre de dialectes différents. On est considéré le Serment de Strasbourg (824) comme l'acte de naissance du français. Les langues du Nord de la France sont appelées *Langues d'Oïl* et celles du Sud sont *Langues d'Oc* et les dialectes que l'on appelle *franco-provençal*.

Les dialectes parlés par les populations économiquement, politiquement et militairement fortes deviendront des langues, alors que les autres continueront à se fragmenter pour devenir des patois. Les statuts des langues et patois sont uniquement fondés sur les facteurs sociohistoriques.

Dans le domaine d'Oïl, plusieurs parlers romans sont employés : le francien, l'anglo-normand, le champenois, le picard et le lorrain. Le domaine du franco-provençal s'étendait sur des fractions de trois pays actuels : L'Italie, la Suisse, et la France. Ce parler s'est détaché de la langue d'Oïl dès l'époque de Charlemagne. Apparenté au toscan, la Corse a continué à s'affirmer depuis le moyen âge comme support de la communication et, luttant contre une francisation, atteinte une véritable autonomie linguistique en France, dans les années 1970.

C'est le dialecte parlé dans l'île-de-France, le francien, qui a dominé les autres dialectes à partir du XV^e siècle, et qui a donné naissance au français.

Le français a alors beaucoup de dialectes comme par exemple : le canadien, le wallon (Belgique), le lorrain, le bourguignon, le champenois, le franco-provençal et le comtois, le berrichon, le poitevin, l'angevin, le normand et le francien.

VI. Conclusion

La sociologie du langage essaie de décrire les caractéristiques et fonctionnelles des variétés du répertoire verbal, quelle que soit leur nature, -qui dépend de la profession, de la classe sociale, de la région, etc.,- ou leur interaction, -car des dialectes initialement régionaux peuvent représenter des différenciations sociales, et inversement. Elle essaie également de déterminer l'influence linguistique d'une variété sur l'autre, d'étudier de quelle manière les changements dans le processus et l'influence réciproque des réseaux de locuteurs peuvent modifier l'extension, -la complexité-, de leurs répertoires verbaux et de déterminer quelle valeur symbolique ont les variétés linguistiques pour les usagers.

VII. Bibliographie

Billiez, Jacqueline et al. 1992. *UE : Sociologie du Langage, Cours pour Maîtrise de Français Langue Etrangère*. Poitiers : Cned-institut de Poitiers-Futuroscope.

Gadet, F. 2003. *Grand Livre de la Langue Française : « La Variation » in Yaguello*. Paris : Seuil.

Gadet, F. 1992. *Le Français Populaire*. Paris : PUF.

Hamers, J-F et Blanc, M. 1983. *Bilinguisme et Bilinguisme*. Mardaga.

Labov, William. 1976. *Sociolinguistique*. Paris : Minuit.

Robert. 1998. *Dictionnaire le Petit Robert*. Paris : Dicorobert.

Site internet :

Bilinguisme. <http://www.wikipédia>, l'encyclopédie libre.

Dialecte. <http://www.wikipédia>, l'encyclopédie libre.

Diglossie. <http://www.wikipédia>, l'encyclopédie libre.

Variation Linguistique. <http://www.wikipédia>, l'encyclopédie libre.